VENTES A L'ENCAN

Curtis & Gallagher

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Johannette Browning.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — Division C. — No 67,061 — Par ordre de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, l'Hon. John M. Paul, juge, daté et signé le 17 juin 1902, et à nous adressé nous procéderons de vendre SAMEDI, le 5 juillet à 11 heures A. M., à la Bourse de Curtis, 629 rue Baronne.

Un lot de meubles et effets mobiliers, d'occasion, d'ameublement encaustiqué.

Conditions—Comptant.

CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs.

30 juin—30 30 — juil 2 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 8 JUILLET 1902

PROCÈS POUR PARTAGE

Mme J. G. Vogel vs Chas W. Hugo, entendeur de succession de Mme E. Browning.

No 67,148—Cour Civile de District—Div. C

CETTE PROPRIETE DE VALEUR,

Nos 2102 et 2115-17 rue Coliseé.

PAR CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs, No 646 rue Common—MARDI, le 8 juillet 1902, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement daté et signé le 3 juin par l'Hon. F. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessous intitulée—

Deux certaines lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos 13 et 14 dans l'îlet No 29, borné par les rues Hamilton, Pleyemine, (maintenant Colisée), Peyronie, et la ligne du Faubourg Delachaise (maintenant rue Harmonie). Les dits lots ensemble ont trente et un (31) pieds de face à la rue Hamilton sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No Quatorze formant l'encoignure des rues Hamilton et Pleyemine maintenant Colisée).

Termes et conditions—Comptant, l'acquéreur devant acquitter les taxes de ville et d'Etat de 1902.

Acte de vente passé devant Jeff. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

CURTIS & GALLAGHER, Encanteurs, No 646 rue Common.

Berlie Pumes et Fred Adolph, avocats.

8 juin—30 15 22 29—juil 6 8

Jas. A. Brennan et Fille,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Etablissement d'affaires et résidence à deux étages,

A l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Chippewa.

Occupé depuis des années comme une épicerie et buvette.

Le joli cottage simple, No 318 rue Fern coin Levée, sur un entier grand lot de terre.

Succession d'Elizabeth Martin.

No 67,063—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

IL SERA vendu à l'enchère publique MARDI, le 22 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne,

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 630 rue Gravier—En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 19 juin 1902, dans l'affaire ci-dessous intitulée la ci-après décrite propriété à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations dans le Sixième District dans l'îlet borné par la rue Chippewa, l'avenue de la Louisiane, les rues Toledano et Tchoupitoulas, et mesurant, en mesure américaine (30') pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur cent vingt huit (128') pieds de profondeur et façade sur la rue Chippewa, formant l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Chippewa.

Les améliorations comprennent la résidence à deux étages, entièrement neuve et bien construite et établissement d'affaires, maintenant occupés, et qui a été pendant plusieurs années comme une épicerie et buvette, et contenant douze chambres bien finies et portant les numéros municipaux 626 et 627 de l'avenue de la Louisiane et rapportant un revenu de $35 par mois à un bon locataire payant.

2° Une portion de terre dans le Septième District avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans l'îlet No 49 borné par les rues Levée, Fern, Hano et Commerciale, le dit lot formant l'encoignure des rues Fern et Levée, étant comme comme lot No 1 et mesurant d'après un plan de W. H. Williams, voyer, cinquante deux (52') pieds, six (6") pouces et cinq (5") lignes sur une ligne courant parallèle de la rue Levée sur cent cinquante neuf (159') pieds de profondeur et façade à rue Fern, sur cent quatorze (114') pieds huit (8") pouces et quatre (4") lignes de profondeur sur la ligne de côté la séparant du lot 2 sur le dit plan. Les améliorations sont un joli cottage simple portant le numéro municipal 318 rue Fern, contenant 4 chambres et loué au taux de $15 par mois.

Conditions—Le moitié comptant; la balance payable en deux mois de la date de l'adjudication; la portion de crédit du prix devant être en un billet ou billets portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantie par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue. L'assurance et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1902 devant être payée par les acquéreurs, un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente. Acte de vente passé devant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 juin—22 23 — juil 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE DOUBLE,

724 et 726 avenue Elmire, Algers,

A proximité de ferries (bateaux passeurs) marchés, églises et écoles.

Successions de Sarah Marshall et d'Isaac Marshall, consolidées.

Nos 67,727 et 67,631—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

IL SERA vendu à l'enchère publique MARDI, le 22 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne,

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur—Bureau 630 rue Gravier. En vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 18 juin 1902, dans l'affaire ci-dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la cinquième district de cette ville, sous la paroisse d'Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississipi, désigné comme lot No 12 de l'îlet No 22 maintenant No 128, lequel est borné par les rues Elmire, Opelousas, autrefois Market, les avenues Pacifique et Bladell, autrefois rue Jackson; le dit lot mesurant trente (30') pieds de face à la rue Elmire sur cent vingt-trois (123') pieds huit (8") pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 724 et 726 rue Elmire.

Conditions—Une moitié comptant, la balance en deux mois, avec huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication; le billet pour la portion de crédit du prix devant être garanti par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec assurances et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, un dépôt de 10 0/0 au moment de la vente; acte de vente passé devant Edwin H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur, les taxes de 1902 devant être payées par l'acquéreur en plus et au-dessus du prix de l'adjudication.

21 juin—21 22 29—juil 6 13 20 22

VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Spendide occasion pour placement. Cottages doubles dans le Quatrième District. Excellente localité pour les affaires dans le Sixième District et propriété vacante dans le Premier District.

Mme Margaret McCubbin, femme de Paul Larmon vs Wm McCubbin et al.

No 67,895—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 10 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre à lui adressé le 8 juin 1902, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

1° Deux certaines lots de terre situés dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Rendon et Gravier, les avenues Tulane et Hagan, désignés par les Nos 29 et 30 sur un devis annexé à un inventaire daté le 7 janvier 1893 dans la succession de F. Lacroix et mesurant chacun 30 pieds 11 pouces de face à la rue Rendon, sur une profondeur de 106 pieds 5 pouces et 4 lignes.

2° Un certain lot de terre situé dans le quatrième district de cette ville, désigné par le No 4, dans l'îlet No 40, sur un plan fait par H. Grant, de l'ancienne ville de Lafayette, et par le même numéro dans l'îlet No 15, sur le plan original de Faubourg Lafayette, le dit lot est compris entre les rues Sempere, Prytania, Chippewa et Fulton, maintenant St Thomas, et désigné par le No 4 sur un plan dressé par Castenag, daté le 20 avril 1855, déposé en l'étude de J. F. Coffey, notaire, et mesurant d'après le dit plan 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Sempere, la même largeur dans le fond, sur 120 pieds plus ou moins sur la ligne de division laquelle sépare le dit lot du No 3, et 129 pieds 10 pouces plus ou moins sur la ligne qui sépare le dit lot du lot No 5, la portion du fond étant partie de lot 11.

Les améliorations sont connues comme les Nos 614 et 616 rue Sempere entre les rues St Thomas, Chippewa et Prytania, et comprennent un joli cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté galerie sur la façade et 5 chambres, hangar, etc.; la maison est retirée de la banquette et est en bon état, et louée pour $10 par côté.

3°. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 32, borné par les rues St Denis (maintenant E. Bouquet), Dryades, Cadiz et Valence, désigné par le No 15 sur un plan dressé par W. H. Williams, voyer, daté le 10 juillet 1864, déposé dans le bureau de l'annotateur de la paroisse Jefferson, et mesurant comme suit, à savoir: 30 pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations consistent une résidence en bon état couverte en ardoises connue comme le No 1931 rue Valence et contenant 5 chambres, cisterne, hangar, etc. La maison est louée pour 26 par mois.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, désigné par le No 2 de l'îlet No 9, compris entre la rue Fulton, le Chemin Public et la rue Lovée, et les rues Nouvième et Harmonie, sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, le 15 mars 1832, déposé en l'étude de T. Guyot, ancien notaire, lequel lot mesurant d'après ledit plan 60 pieds 3 pouces de face à la rue Fulton sur 116 pieds de profondeur, le tout en mesure anglaise.

Les améliorations sont connues comme 3152 et 3154 rue St Thomas et comprennent un joli cottage double en briques couvert en ardoises relevé en la banquette et contenant de chaque côté galerie sur la façade et 5 chambres, citerne, hangar, etc., loué pour $10 par côté.

En addition au ci-dessus est une bâtisse en bois dans le fond du lot contenant 6 chambres et louée pour $25 par mois, le tout en bon état et près de tous les agréments.

5° Trois certaines lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Denis, Dryades, Cadiz et Valence, îlet No 32, désignés par les numéros 12, 13 et 14 sur un plan dressé par W. H. Williams, voyer, déposé dans le Bureau de l'Annotateur de la paroisse Jefferson, ledit plan est daté le 13 juillet 1864 et d'après ledit plan le lot douze mesurant 30 pieds de face à la rue St-Denis, sur une profondeur de 120 pieds, ledit lot 13 mesurant 30 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur de 120 pieds et lot No 14 mesure 30 pieds de face à la rue Valence sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations sont connues comme 1937 rue Valence coin Sempere, comprenant une bâtisse en bois couverte en ardoises occupée comme une épicerie et contenant grande chambre à magasin, 6 chambres, citerne, hangar, etc; le tout en bonne condition, ainsi un petit emplacement pour les affaires contigu au ci-dessus contenant 1 chambre; le tout loué pour $30 par mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance d'un, deux et trois ans, avec 8 pour cent par an d'intérêt, et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs payant pour les taxes de 1902 et devant faire un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente passé devant W. F. Brewer, notaire, incluant tous les timbres du revenu, aux frais des acquéreurs.

John B. Fisher, avocat.

8 juin—8 15 22 29—juil 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Cinq splendides lots à bâtir dans l'îlet de l'avenue Peters, des rues Celisée, Perrier et Léontine. Excellent site à bâtir sur la rue St. Rempart près de la rue Canal, le terrain exclusif en rattachant au Hickrich Club et l'îlet entier de terre (55 lots) borné par les rues Murat, Olympia, Bendin et D'Hémécourt à quatre lots de la rue du Canal et de l'avenue Carrollton.

Succession de Frank A. Lee.

No 34,264 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — le JEUDI, 10 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 27 mai 1902 et signé le 3 juin 1902, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Cinq certaines lots de terre avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Celisée, Perrier, Léontine et l'avenue Peters, désignés par les Nos 1, 2, 3, 13 et 14, d'après un devis fait par E. Pilié, voyer, le 19 avril 1890 et annexé pour référence à un acte de dépôt passé en l'étude de E. B. Triste, notaire, et mesurant en M. A., d'après cela, comme suit à savoir: les lots Nos 1, 2 et 3 mesurant chacun 29 pieds 8 pouces de face à l'avenue Peters, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds, le lot No 1 formant l'encoignure de la rue Celisée et de l'avenue Peters et les lots Nos 13 et 14 mesurant chacun 35 pieds de face à la rue Celisée sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds 6 pouces et 6 lignes.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, borné par les rues Kemparts, Canal, Commune et Dryades, désigné par le No 6, sur un plan dressé par H. Muelhausen, architecte, le 13me jour de juillet 1846, déposé en l'étude Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville et mesurant 23 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue des Kemparts 22 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne la séparant d'une allée commune, douze pieds de largeur en commun avec Hitz-bois et autres, 123 pieds 10 pouces et 4 1|2 lignes de profondeur sur la ligne la rapprochant de la rue du Canal et 123 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté la séparant du lot No 7 mesure américaine.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, borné par les rues Marat, Olympia, Bendin et D'Hémécourt, désigné par le No 16 et cinq et 26 lots numérotés de 1 à 26 inclusivement, sur un plan dressé par George T. Dunbar, voyer, daté le 12 décembre 1848 et une copie du dit plan fait par D'Hémécourt, voyer, le 16 février 1849, déposé en l'étude de R. J. Ker, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant 319 pieds 8 pouces et 2 lignes de face respectivement aux rues Marat et Olympia et 314 pieds 5 pouces et 6 lignes respectivement aux rues D'Hémécourt et Bendin.

Conditions — 1|3 comptant, le balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans, portant 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de 1902, et faire un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Actes de vente passé devant Nicholas Brewer Tribe, notaire, incluant tous les timbres du revenu, aux frais des acquéreurs.

T. M. Miller, avocat du poursuivant.

T. H. B. Chaffe, avocat pour Mme Elisa J. Lytle.

8 juin—8 15 22 29—juil 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE DOUBLE,

Succession de Frank A. Lee.

No 34,264 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur, — le JEUDI, 10 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 27 mai 1902 et signé le 3 juin 1902, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée:

Cinq certaines lots de terre avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Celisée, Perrier, Léontine et l'avenue Peters, désignés par les Nos 1, 2, 3, 13 et 14, d'après un devis fait par E. Pilié, voyer, le 19 avril 1890 et annexé pour référence à un acte de dépôt passé en l'étude de E. B. Triste, notaire, et mesurant en M. A., d'après cela, comme suit à savoir: les lots Nos 1, 2 et 3 mesurant chacun 29 pieds 8 pouces de face à l'avenue Peters, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds, le lot No 1 formant l'encoignure de la rue Celisée et de l'avenue Peters et les lots Nos 13 et 14 mesurant chacun 35 pieds de face à la rue Celisée sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds 6 pouces et 6 lignes.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Celisée, Perrier, Léontine et l'avenue Peters, désignés par les Nos 1, 2, 3, 13 et 14, d'après un devis fait par E. Pilié, voyer, le 19 avril 1890 et annexé pour référence à un acte de dépôt passé en l'étude de E. B. Triste, notaire, et mesurant en M. A., d'après cela, comme suit à savoir: les lots Nos 1, 2 et 3 mesurant chacun 29 pieds 8 pouces de face à l'avenue Peters, sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds, le lot No 1 formant l'encoignure de la rue Celisée et de l'avenue Peters et les lots Nos 13 et 14 mesurant chacun 35 pieds de face à la rue Celisée sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds 6 pouces et 6 lignes.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, borné par les rues Kemparts, Canal, Commune et Dryades, désigné par le No 6, sur un plan dressé par H. Muelhausen, architecte, le 13me jour de juillet 1846, déposé en l'étude Louis T. Caire, ancien notaire en cette ville et mesurant 23 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue des Kemparts 22 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne la séparant d'une allée commune, douze pieds de largeur en commun avec Hitz-bois et autres, 123 pieds 10 pouces et 4 1|2 lignes de profondeur sur la ligne la rapprochant de la rue du Canal et 123 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté la séparant du lot No 7 mesure américaine.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits et privilèges y appartenant, situé dans le premier district de cette ville, borné par les rues Marat, Olympia, Bendin et D'Hémécourt, désigné par le No 16 et cinq et 26 lots numérotés de 1 à 26 inclusivement, sur un plan dressé par George T. Dunbar, voyer, daté le 12 décembre 1848 et une copie du dit plan fait par D'Hémécourt, voyer, le 16 février 1849, déposé en l'étude de R. J. Ker, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesurant 319 pieds 8 pouces et 2 lignes de face respectivement aux rues Marat et Olympia et 314 pieds 5 pouces et 6 lignes respectivement aux rues D'Hémécourt et Bendin.

Conditions — 1|3 comptant, le balance, s'il y en a, en 1 et 2 ans, portant 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer les taxes de 1902, et faire un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Actes de vente passé devant Nicholas Brewer Tribe, notaire, incluant tous les timbres du revenu, aux frais des acquéreurs.

T. M. Miller, avocat du poursuivant.

T. H. B. Chaffe, avocat pour Mme Elisa J. Lytle.

8 juin—8 15 22 29—juil 6 10

VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Angelina Fisher, femme de Bernhard Fisher.

No 64,411.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

EN VERTU d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit jugement rendu le 28 avril 1902, et lui et signé en Cour ouverte le 2 mai 1902, moi Joseph L. Onorato, un encanteur, dûment licencié, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 29 juillet 1902, à midi, la propriété suivante:

Quatre lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, ainsi l'îlet borné par les rues Cérgrie, Urquhart, Elmire et Villaré, anciennement Gired, désignés par les Nos 2, 3, 4 et 5 et mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Gengrée sur 98 pieds de profondeur, d'après un plan de Mellquin, voyer, déposé comme plan 26 du livre des plans No 2, en l'étude de Joseph Cavillier, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en trois ans, à 8|00 de la date et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec privilèges de vendeur et hypothèque spéciale, ensemble le pact de non aliénando, stipulations pour frais d'avocats, etc. L'acquéreur doit assumer les taxes de 1902, les frais des timbres du revenu, doit payer pour l'acte de vente passé devant F. D. Charbonnet, Esq., notaire, et déposer 20 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO,
Propriétés Foncières et Placements,
302 rue Baronne.

28 juin—28 29— juil 6 13 20 27 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bon Cottage Double, 2321-23 RUE CHIPPEWA.

A l'Encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne,

MARDI, le 22 Juillet 1902, à Midi.

No 67,036 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

Succession de Mme Mary E. Smith.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 19 juin 1902 et adressé à Joseph L. Onorato, Encanteur, le vendrai à l'enchère publique, à l'heure et à l'endroit ci-dessus indiqués dans l'affaire en cest intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Chippewa, Annonciation (anciennement Jersey), Sempere et Phillips, désigné par le lot No cent quatre vingt cinq contigu au lot No cent quatre vingt quatre sur la ligne de côté de la, la plus près de la rue Sempere, sur un plan de la propriété de Robert Lagton, décédé, fait par Hugh Grant, alors voyer, de l'ancienne ville de Lafayette, le 2 février 1844 et déposé pour référence en l'étude de L. E. Kenny, ancien notaire en cette ville.

Ledit lot mesurant 31 pieds 11 pouces et 2 lignes de face sur la rue Chippewa, par une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1902 et les frais des timbres de guerre, devant payer pour l'acte de vente passé devant Jos. D. Taylor, Esq., notaire, et devant déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Propriété Foncières et Placements,
302 rue Baronne.

J. B. Rosser, Jr., Esq., avocat,
734 rue Common.

21 juin—21 22 29—juil 6 13 20 22

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Splendide Propriété de Résidence et Commerciale,

No 1319, avenue Canal,

A l'encoignure de la rue N. Liberté et la résidence double à deux étages dans son arrière fond Nos 110 et 112 rue N. Liberté.

A L'ENCHÈRE PUBLIQUE

In re John Friedrich et als vs Laura E. Mildred, Edwin B., Robert L. et Stella Friedrich.

No 67,972.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Geo. G. Friedrichs Encanteur.—Bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 29 juillet 1902 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement et ordre rendu, lu et signé en cour ouverte le 23me jour de juin 1902, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, de la propriété foncière de valeur ci-après décrite, à savoir:

La remarquable résidence et magasin en bois à deux étages, No 1319 avenue Canal, à l'encoignure de la rue Nord Liberté et la productive résidence double en bois à deux étages dans le fond, Nos 110 et 112 rue Nord Liberté, plus complètement décrites comme suit, à savoir: Un certain morceau ou portion de terre situé, se trouvant et étant dans le faubourg Tremé, deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Canal, les rues Nord Liberté (autrefois Tremé), Franklin et Douane, désigné comme le lot No 1, sur un certain plan fait par Jean Gemmuy, voyer de l'ancienne municipalité Numéro un, daté le 10 décembre 1841, déposé en l'étude de Joseph Cavillier, notaire en cette ville. Ledit morceau ou portion de terre formant l'encoignure des rues Canal et N. Liberté et mesurant en mesure anglaise 26 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue du Canal sur 114 pieds de profondeur et façade à la rue N. Liberté; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent vendue sujette à un bail sur la propriété de l'encoignure expirant le 1er octobre 1902. La propriété entière rapportant un revenu annuel de $960.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans pour des billets de l'acquéreur, portant 7 0/0 par an d'intérêt de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'au paiement final et garantie par hypothèque et lieu du vendeur sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets; l'acquéreur devant payer au double les taxes sur ladite propriété pour l'année 1902 aussi bien que les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis s'il y en a, et également le coût de l'acte de vente, lequel doit être passé devant Buschée Rouen, Esq., notaire. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication de façon à lier la vente.

28 juin—28—juil 1 8 15 22 29

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Joseph A. Abadie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 68,077—Division B—Attendu que George Abadie a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph A. Abadie, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—A. E. & O. S. Livandais, avocats.

29 juin—29 — juil 3 8

Succession de Bertrand Antegnes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 68,552—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est en pouvoir en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Veuve Bertrand Antegnes, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—P. L. Fourchy, avocat.

27 juin—27—juil 1 6

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Mme Mary M. Gray vs A. John Solari et als.

No 67,887— Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 31 juillet 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 9 juin 1902, et d'un jugement rendu le 18 juin 1902 et signé le 24 juin 1902, par l'Hon. John M. Paul, juge de la susdite cour, cour Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et en vertu d'un ordre daté le 28 avril 1902 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite cour, Division D, dans la succession de Mme A. M. Solari, No 61,794 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La magnifique propriété commerciale, remarquablement placée, comprenant les trois splendidement construites et imposants magasins, bâtisses à bureaux et hôtel combiné en briques, à quatre et trois étages, Nos 201, 203, 205, 207 et 209 rue Royale, et Nos 704, 705, 707, 709, 711, 713 et 715 rue Bourbon et formant l'encoignure nord-ouest des rues Royale et Bourbon, un des mieux et plus fare-rablement connu en cette ville.

Le terrain sur lequel les susdites bâtisses et améliorations sont construites comprend cinq certains lots, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Dauphine et Bienville, mesurant ensemble, plus ou moins, 74 pieds, 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Royale, 75 pieds de largeur sur la ligne du fond, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur et façade sur la rue Dauphine, et 127 pieds 10 pouces de profondeur sur l'autre ligne de côté du côté de la rue Bienville. Le terrain est spécialement décrit comme suit:

Premièrement—Un certain morceau ou portion de terre situé dans le susdit district et îlet, mesurant, d'après un devis par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, daté le 20 février 1878, annexé pour référence à un acte de vente enregistré devant C. T. Moulet, notaire, le 1er mars 1878, 50 pieds de face à la rue Royale sur 60 pieds 4 pouces de profondeur et façade sur la rue Dauphine et entre lignes parallèles.

Deuxièmement—Un certain lot de terre situé dans le même district et îlet et contigu au morceau ou portion de terre ci-dessus nouvellement décrit, mesurant 24 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Royale sur 60 pieds 3 pouces de profondeur.

Troisièmement—Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le même district et îlet, et contigu dans le fond aux ci-dessus premièrement et deuxièmement décrits morceaux ou portions de terre et lot de terre, désigné par la lettre G, sur un devis par Louis Pilié, assistant voyer de ville, daté le 27 mai 1895, annexé à un acte de vente passé devant John Bondergagel, ancien notaire, le 3 juin 1895, d'après lequel ledit morceau ou portion de terre mesure 67 pieds 7 pouces de face à la rue Dauphine, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 75 pieds entre lignes parallèles; lesdites mesures étant toutes plus ou moins.

Cette propriété est à un îlot de la rue Canal et à part de la rue Canal est l'encoignure la plus marquante en cette ville. Des fortunes ont été faites non seulement dans le voisinage, mais sur la propriété, par quelques-uns des non plus grands marchands, donnant une idée des valeurs bien supérieures. Les améliorations nouvellement achevées et en voie de construction dans le voisinage démontre combien la propriété en [est endroit est enviable comme placement. L'Hôtel Commercial d'un côté et l'Hôtel Rabacher de l'autre sont des exemples prouvant combien ils sont recherchés par les capitalistes dans ce voisinage. L'emplacement de maisons de commerce telles que celles de MM. Abacher & Co., Solari W. G. Tebault, Montalbano, Maloney, Fink et autres garantit cette stabilité laquelle est une des plus essentielles et désirables dans le commerce comme placement.

Comme location le marchand y trouvera un commerce surmontant et fixe; le résultat de l'immense trafic se glissant à chaque heure du jour. En dehors de quelques lots de la rue du Canal il n'existe pas un autre îlot sur lequel le trafic est aussi grand. Comme placement le capitaliste trouvera sécurité, augmentation en valeur et bon rapport; rien laissant rien à désirer, soit pour le marchand ou le capitaliste.

Il est exclusivement recommandé à ceux qui désirent un placement d'affaires lucratives ou un placement par excellence. La propriété ci-dessus décrite ne loue par mois aux taux de $5,880 par an. L'acquéreur peut en prendre possession le 30 septembre 1902, s'il le désire.

2° Cinq certains lots de terre, contigus, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet bornée par les rues Tchoupitoulas, (et Levée), Water, Sempere et Première, mesurant ensemble 127 pieds 10 pouces et 1 1|3 de ligne de face à la rue Tchoupitoulas et 126 pieds 6 pouces et 7 1|3 lignes de face à la rue Water sur 90 pieds plus ou moins de profondeur et façade sur la rue Sempere, et 86 pieds 3 pouces et 4 4|5 ligne de profondeur sur le côté supérieur le plus près de la rue Première, donnant une étendue superficielle de plus de 11,600 pieds. Lesdits lots sont spécialement décrits comme suit: Deux dessdits lots sont désignés par les Nos 5 (ou 12), 6 (ou 13) sur un devis marqué B, annexé à un acte de délaissement de l'encanteur. Un dessdits lots est désigné par le No 5 sur un plan par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, et par le No 11 sur la mappe de cette ville et deux dessdits lots sont désignés par le No 4 sur un plan dressé par M. Harrison, voyer, daté le 27 juin 1850, déposé en l'étude de L. E. Kenny, anciens notaire, et par le No 3 sur un plan de subdivision des lots Nos 1, 2, 3 et 4 par M. Harrison, voyer, le 27 juin 1851, déposé en l'étude de L. E. Kenny, ancien notaire. Les dits lots mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 5 (ou 14) et 6 (ou 13) mesurant chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas. Le lot No 5 (ou 12) mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Water sur une profondeur de 88 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Première le divisant du lot No 5 (ou 11), 89 pieds 1 pouce 7 lignes de profondeur sur la ligne séparant du lot No 6 (ou 13) lequel dit lot No 6 (ou 13) a une façade de 31 pieds 6 pouces 7 lignes à la rue Water sur une profondeur,